

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 16 janvier 2020

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4096-2019 – Aspect remboursement des postes de départ et réseaux collecteurs des centrales photovoltaïques.
Cause tarifaire 2020 d'Hydro-Québec TransÉnergie.
Preuve de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) prie respectueusement la Régie de leur permettre de déposer leur preuve au présent dossier (sur l'aspect remboursement des postes de départ et réseaux collecteurs des centrales photovoltaïques) d'ici demain le 17 janvier 2020 à midi.

Cette preuve est substantiellement avancée, rédigée par un nouvel analyste, Monsieur Jimmy Royer, suite à l'hospitalisation de celui initialement prévu, Monsieur Jean-Claude Deslauriers, lequel a néanmoins collaboré au texte. Le soussigné (qui doit interagir avec les analystes avant la finalisation du texte) a par ailleurs lui-même été souffrant au début de cette semaine, ce qui l'a empêché d'assister à une audience dans un autre dossier et doit également prendre part à des audiences toute la journée hier, aujourd'hui et demain tout en n'étant pas complètement rétabli.

Dans l'ensemble de ce contexte, nous prions respectueusement la Régie d'accorder le délai demandé et nous excusons, dans ce contexte également, de ne pas avoir transmis la présente avant midi ce jour.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse, par le *Système de dépôt électronique de la Régie de l'énergie (SDÉ)*.